

DELEGATION DE Mme Arielle PIAZZA

D -20090557

SASP Union Bordeaux Bègles. Contrat de cession de droits d'accès. Adoption. Autorisation de signature.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant : Mesdames, Messieurs,

Afin d'associer aux compétitions de Rugby à XV un maximum de population de notre cité, et, lui offrir un accès privilégié dans les stades où se déroulent les rencontres à domicile, nous vous proposons de conclure, avec la SASP Union Bordeaux Bègles, dont l'équipe évolue au deuxième niveau National (PRO D2), un contrat de cession de droits de places.

Ce contrat, que je vous propose en annexe, portera sur la seule saison 2009/2010 et pour un montant maximum de 100 000 €.

Les billets, qui nous seront ainsi vendus, seront mis à la disposition des Maisons de Quartier, des foyers pour personnes âgées, des associations sportives, etc, afin de permettre à tous, et particulièrement aux plus démunis, de bénéficier de spectacles sportifs de haut niveau.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat ci-joint.

CONTRAT DE CESSION DE DROITS
D'ACCES POUR LES MATCHS DE
RUGBY A XV ORGANISES PAR LA
SASP UNION BORDEAUX BEGLES
POUR LES MATCHS DE LA PRO D2

La Ville de Bordeaux souhaite associer aux compétitions de rugby à XV de l'Elite un maximum de population de la cité et aussi lui offrir un accès privilégié dans le stade où se déroulent les matchs à domicile de la SASP Union Bordeaux Bègles (ProD2).

Compte tenu du monopole dont dispose la SASP Union Stade Bordeaux Bègles pour l'édition des billets, le présent contrat est conclu sous la forme d'un marché négocié sans mise en concurrence préalable aux termes de l'article 104/II/1 du Code des Marchés Publics.

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du, reçue à la Préfecture de la Gironde le

Εt

La SASP Union Bordeaux Bègles, représentée par son Président, Laurent MARTY,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – OBJET

La SASP Union Bordeaux Bègles vend à la Ville de Bordeaux des droits d'accès à des places pour assister à des matchs de Rugby à XV (matchs de Pro D2). La Ville s'interdit de revendre ces droits.

ARTICLE 2 – MODALITES

Les droits ainsi transférés au titre du présent contrat concernent l'ensemble des matchs à domicile organisés par la SASP Union Bordeaux Bègles pour la saison 2009/2010 (soit du 1er septembre 2009 au 30 juin 2010) en Pro D2.

ARTICLE 3 – PRIX – MODALITES DE PAIEMENT

En contrepartie des droits qui lui sont cédés, la Ville s'engage à payer au maximum une somme de

100 000 € pour la saison 2009/2010.

A chaque match, et en contrepartie de la mise à disposition des billets au moins 10 jours avant chaque rencontre, la SASP Union Bordeaux Bègles en adressera le décompte et en facturera à chaque fois le montant.

Le nombre sera déterminé pour chaque rencontre par la Ville de Bordeaux.

Le prix en fonction des catégories de places sera celui normalement en vigueur pour le public.

Un décompte sera effectué après chaque rencontre et facturation, le total des factures sur la saison ne pourra pas excéder 100 000 €.

Si cette somme n'était pas atteinte, la SASP Union Bordeaux Bègles ne pourra en aucun cas se prévaloir des présentes pour en réclamer le solde.

ARTICLE 4 - DES BILLETS ET DE LEUR USAGE

- ⇒ la Ville se porte responsable de l'utilisation des billets qui lui auront été remis,
- ⇒ les billets sont destinés à l'usage exclusif des personnes à qui ils auront été remis par la Ville,
- ⇒ les billets ne pourront être revendus à des tiers, que ce soit à l'unité ou dans le cadre de packages incluant d'autres services ou produits,
- ⇒ les billets ne pourront pas servir de support à des opérations publicitaires,
- ⇒ lorsqu'une rencontre est reportée, arrêtée en première période ou à la mi-temps, les billets restent valables pour la rencontre reportée. L'interruption définitive d'une rencontre en seconde période n'entraînera aucun droit à remboursement des billets correspondants.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ADMISSION DANS LE STADE - COMPORTEMENT DES SPECTATEURS

La Ville s'engage à informer les détenteurs des billets qu'elle leur aura octroyés des dispositions suivantes :

- ⇒ chaque billet n'ouvre droit qu'à une seule place,
- ⇒ la SASP Union Bordeaux Bègles ne pourra en aucun cas être tenu responsable des vols commis pendant le déroulement des rencontres dans le stade ni des dommages subis quels qu'ils soient,
- tout détenteur de billet accepte d'être filmé dans le stade et lors de l'accès à celui-ci,
- ⇒ tout détenteur de billet s'interdit d'introduire à l'intérieur des stades tout animal (à l'exception des animaux chargés de l'aide aux personnes handicapés) ainsi que les articles suivants (liste non limitative) :
 - documents, tracts, badges, insignes, signes, symboles ou banderoles de toute taille, de nature politique, idéologique, religieuse ou publicitaire ou tout support qui serait utilisé à des fins commerciales pouvant être vu par les tiers,
 - o tous objets susceptibles de servir de projectile, de constituer une arme, ainsi que les articles pyrotechniques et les boissons alcoolisées,
 - o l'entrée dans les stades sera refusée aux personnes en état d'ivresse.

En cas de refus du respect des règles de sécurité (fouille notamment), la SASP Union Bordeaux Bègles se réserve le droit d'interdire l'accès au stade.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux P/Le Maire	Pour la SASP Union Bordeaux Bègles
Arielle PIAZZA Adjointe au Maire	Laurent MARTY Président

MME PIAZZA. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération concerne un contrat de cession de places entre la Ville de Bordeaux et le club de l'Union Bordeaux Bègles. La Ville se propose d'acheter pour 100.000 euros de places, ceci allant dans le droit-fil de la politique sportive pour une grande accessibilité à tous les publics bordelais : jeunesse, maisons de retraite, associations et tous publics.

Je vous propose d'autoriser le Maire à signer ce contrat de cession de droits d'accès.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme je vous l'ai déjà indiqué, j'entends profiter de cette délibération dans le domaine sportif et de la politique sportive de la Ville de Bordeaux pour vous interroger sur ce que sera votre position définitive en ce qui concerne notre participation à cette aventure moderne, exaltante et vitale que sera l'Euro 2016, et la participation de la Ville de Bordeaux qui je crois doit être portée sur les fonds baptismaux le 11 novembre, avec son corollaire qui n'est à mon sens aucunement indispensable, c'est-à-dire le projet de grand stade de Bordeaux.

Quand je dis qu'il s'agit d'un corollaire aucunement indispensable, c'est pour la bonne raison que d'autres villes, je ne vais pas les citer, vont également concourir pour être nominées pour cette aventure avec des stades tout à fait comparables à Chaban-Delmas...

Si, si. Je pourrai vous donner les noms. Par exemple la Ville de Strasbourg a refusé de construire un stade neuf, et beaucoup de villes, comme la Ville de Nantes, refusent de répondre à ce qu'elles considèrent comme étant les caprices financiers de l'UEFA qui consistent à vouloir toujours plus et a vouloir systématiquement appliquer des consignes normatives de sécurité et des consignes financières imposées par des organismes qui à mon sens n'ont aucune légitimité comme l'UEFA.

Rassurez-vous, je ne vais pas profiter de cette tribune momentanée pour dire tout le mal que je pense de ce projet. Vous le savez. Je me suis déjà exprimé là-dessus.

Mais Madame l'Adjoint aux Sports j'aimerais profiter de cette tribune très brièvement pour dénoncer une contrevérité – puisque aujourd'hui on dénonce apparemment beaucoup de contrevérités – qui consiste à dire que le sport spectacle de haut niveau est en train de tirer vers le haut la pratique sportive amateur.

C'est faux. Vous savez comme moi, j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer, qu'il y a une étude récente faite par un organisme tout à fait officiel, c'est-à-dire l'AFSA, qui dit que ces dernières années, malgré les sommes considérables englouties en faveur du sport spectacle, on constate sur le terrain que la pratique amateur, notamment des jeunes et des adolescents est en train de reculer.

Donc il faut arrêter de faire croire que financer le sport spectacle accroît la pratique sportive de nos jeunes. C'est exactement l'inverse qui se produit. C'est une contrevérité que je tenais à dénoncer en profitant de cette tribune momentanée que je vous remercie de me donner aujourd'hui, Monsieur le Maire.

Donc ma question est la suivante, Monsieur le Maire. Vous devez présenter officiellement la candidature de la Ville de Bordeaux. Où en êtes-vous exactement ? Où en êtes-vous des subsides attendus des autres collectivités locales ? Où en êtes-vous des subsides attendus de l'Etat pour financer ce projet gigantesque dont vous allez nous annoncer qu'il sera revu vraisemblablement à la baisse ?

Mais même à la baisse nous considérons qu'il est totalement inacceptable, il est décalé, il est totalement anachronique. A une période où l'on parle de crise économique et financière, où on appelle les uns et les autres à l'austérité, nous considérons que moins il y aura d'argent public que ce soit l'argent du contribuable bordelais mais aussi l'argent de l'Etat, moins il y aura d'argent public pour continuer à encourager les dérives du sport spectacle, mieux on se portera. Voilà notre point de vue.

Mais vous avez compris le sens de ma question, Monsieur le Maire. Où en êtes-vous de la présentation de la candidature de la Ville de Bordeaux ?

M. LE MAIRE. -

C'est bien d'avoir des bons clivages, parce que là je suis aux antipodes de tout ce que vous venez de dire.

Il n'y a pas de grande ville sans grand stade. On peut devenir une petite ville avec un petit stade...

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Si, si. Je vous renvoie à ce que disait Gérard Collomb, Maire de Lyon, qui a été reproduit dans la presse : « Je ne laisserai pas ma ville perdre du terrain par rapport à Milan, à Barcelone, à Munich ou ailleurs ».

Votre vision est une vision qu'on peut respecter, vous avez tout à fait le droit d'être d'accord avec vous-même là-dessus, mais qui est une vision que je ne partage absolument pas et que je qualifierai sans aucune violence verbale d'étriquée.

Je voudrais aussi préciser que ce stade ce n'est pas pour 2016 qu'on le fait. C'est pour 50 ans, ou 100 ans. Le stade dit Lescure à l'époque - ou le Vélodrome - date des années 20, donc il aura eu au moins 100 années d'existence, et il en a encore de belles devant lui. Donc dire que c'est pour 2016 et pour répondre aux prescriptions de l'UEFA c'est une vision tout à fait tronquée du problème.

On ne pourra pas continuer à accueillir 30.000 spectateurs au stade dont plus de 10.000 sont sous la flotte quand il pleut. Evidemment quand on est dans la tribune officielle comme ça m'arrive, on ne se mouille pas, encore qu'on se mouille le bout des chaussures. Mais une grande partie des spectateurs sont dans des conditions qui sont inacceptables pour des spectateurs d'un grand spectacle sportif comme celui-là.

Je voulais remettre ça simplement en perspective. C'est un projet comme toutes les grandes villes en ont. Vous avez cité des villes qui ont renoncé peut-être parce qu'elles ont fait autre chose. Mais Lille n'a pas renoncé, Lyon n'a pas renoncé, Marseille a un grand stade, et je pourrais allonger la liste.

Sur toute la région du Grand Sud-Ouest il y a un vide évident qui fait que ce stade sera extrêmement attractif.

Vous me posez une question plus précise au-delà des choix que nous pouvons faire. Maintenant, je crois, c'est clair. Nous sommes à 15 jours de la minute de vérité.

Nous avons regardé comme nous avons pu, puisqu'il n'y a pas d'appels d'offres à ce stade, bien entendu, ce que pouvait coûter un stade de façon assez réaliste. Nous arrivons à une fourchette de 180 à 190 ou 200 millions tout compris, c'est-à-dire y compris les accès, le parvis, la desserte par les transports en commun, parce qu'il sera sans doute nécessaire de doubler la ligne de tramway qui va jusqu'au Lac pour assurer une bonne desserte de ce stade. Donc 180 à 190.

Le club s'est engagé à apporter 100 millions. J'ai demandé à l'Etat une subvention de 50. Je n'ai pas de réponse encore, et je n'aurai pas de réponse tant que je ne serai pas capable de présenter un plan de financement global. Il faut donc que les 50 millions qui manquent fassent l'objet d'un engagement au moins de principe des collectivités.

Vincent Feltesse m'a confirmé l'engagement de la CUB. Je lui ai demandé de me le confirmer par écrit. Le Président Rousset m'a fait savoir qu'il était favorable au stade. J'attends sa lette de confirmation. Je vais prendre contact avec lui dans les prochains jours. Je n'imagine pas que s'agissant du stade de sa ville chef-lieu et de la capitale de l'Aquitaine le Conseil Général puisse s'abstenir. C'est pour ça que je l'ai consulté. Donc si les 4 collectivités étaient partantes ça ferait à peu près 12 millions d'euros pour chacune d'entre-elles.

Je rappelle que le parc du Bourgail a nécessité des investissements très supérieurs de la part de la Communauté Urbaine à ces 12 millions, et je pourrais citer d'autres exemples encore.

C'est un investissement qui me paraît réaliste. Il faut cesser de dire que c'est 200 millions pour le contribuable bordelais. C'est une contrevérité. Pour le contribuable bordelais ce sera entre 12 et 15 millions sur 5 ans. C'est de l'argent, mais ce n'est pas complètement déraisonnable. Si c'était déraisonnable je ne l'aurais pas fait.

J'attends les réponses. Je présenterai ce dossier si j'ai ces réponses. Si je ne les ai pas je constaterai que ce n'est pas possible et j'annoncerai donc aux Bordelais que faute de participation des autres collectivités nous ne pouvons pas être candidat. Si j'ai ces lettres de confirmation je présenterai la candidature.

La Fédération Française se prononcera aux alentours du 15 novembre, et l'Etat aux alentours de fin novembre ou début décembre.

Voilà où on en est avec tous les éléments d'appréciation du problème.

M. BOUSQUET voudrait s'exprimer sur le grand stade.

M. BOUSQUET. -

Notre collègue HURMIC une fois de plus a comparé la situation de Bordeaux avec Strasbourg et Nantes qui ont effectivement refusé la construction d'un nouveau grand stade. Mais comparaison n'est pas raison pour deux motifs.

Premier motif, Nantes par exemple a un stade, le stade de La Beaujoire, qui a été construit dans les années 80. Donc on peut comprendre effectivement que localement certaines personnes ou les élus n'aient pas souhaité 20 ans plus tard construire un nouveau stade.

A Bordeaux la situation est totalement différente. Nous avons un stade qui date des années 30, c'est-à-dire il y a 80 ans.

Deuxième motif, je pense à un motif sportif qui a dû également peser dans la balance, même s'il n'est pas évoqué officiellement, c'est que Strasbourg et Nantes sont des clubs qui sont actuellement en Division 2, alors que Bordeaux est le club qui est en tête de la Division 1.

M. LE MAIRE. -

Mais ça ce n'est pas un argument pour M. HURMIC qui n'aime pas le football professionnel. C'est terrible. Moi j'aime et les Bordelais aussi.

On en revient à la délibération qui n'a rien à voir avec tout ça. Nous avons ici une pratique du débat démocratique extrêmement étrange. C'est devenu un lieu de discussion générale. Ce n'est pas un lieu où on approuve des délibérations, c'est un lieu de discussion générale. C'est très bien. Moi ça ne me gêne pas. C'est très intéressant. Mais il faudrait peut-être en revenir à la délibération 557.

Mme PIAZZA, vous avez quelque chose à rajouter là-dessus ?

MME PIAZZA. -

Rapidement je voudrais répondre à la question posée par M. HURMIC. Je voudrais vous dire que vous avez à la fois raison et tort.

M. LE MAIRE. -

Il a plus tort que raison, quand même... Non?

(Rires)

MME PIAZZA. -

Vous avez raison parce que vos chiffres sont sûrement justes. Mais en aucune manière ce sont des chiffres qui seront appliqués à Bordeaux tout simplement parce que je pense que le sport spectacle est un sport qui donne de la joie, de l'enthousiasme, qui fait parler, et que c'est aux clubs à prendre le relais.

Effectivement si on ne se contente que du sport spectacle on n'aura pas plus de licenciés et pas plus de jeunes. Par contre si les clubs font leur boulot de s'ouvrir à cette population je pense qu'on a tout à y gagner.

Donc je suis une fervente du sport spectacle parce que nos clubs sont derrière nous, et en cela la politique sportive a tout son sens, M. HURMIC.

M. LE MAIRE. -

Alors pour Bègles Bordeaux qu'est-ce qu'on fait ? On vote pour ou on vote contre ?

Qui est contre?

Qui s'abstient?

M. MAURIN vous avez demandé la parole.

M. MAURIN. -

Je m'étais inscrit dans le débat mais vous n'avez pas vu le bouton vert s'allumer sur votre pupitre.

Evidemment notre position concernant le grand stade va dépendre de différents paramètres. Vous avez omis de nous signaler, Monsieur le Maire, que le Conseil Municipal sera sollicité dès lors que le bouclage financier en fonction des responsabilités des autres partenaires rendra le projet valide.

La première chose que je voudrais dire très rapidement puisque nous n'en sommes pas au stade du débat, c'est rappeler les principes que nous avons donnés à la Communauté Urbaine.

Premier principe : évidemment une participation de l'Etat significative puisque nous sommes dans un domaine d'intérêt général et que c'est quelque part quand même la Coupe du Monde 2016 qui nous commande l'urgence de cette réalisation.

Deuxièmement, qui dit argent public dit maîtrise publique. Nous serons très attentifs à la forme juridique de maîtrise non seulement du financement mais de la gestion de ce grand stade.

Enfin troisièmement, évidemment nous aurons un débat sur tous les à-côtés, en particulier les dessertes en transport en commun, de ce grand stade.

M. LE MAIRE. -

Merci. Quand j'ai dit qu'il y aurait un engagement des collectivités locales pour la présentation des dossiers, c'est bien entendu sous réserve de l'acceptation des assemblées délibérantes de chacune de nos collectivités ou établissements publics. Mais ça, c'est la tradition de présenter les choses ainsi.

ADOPTE A L'UNANIMITE